

# Registres du cinéma et de l'audiovisuel

## Les démarches d'enregistrement

### 1. PREPARATION

- Je complète un formulaire de requête pour chaque demande d'immatriculation et chaque acte ou convention à inscrire (formulaires et notices d'utilisation disponibles sur [www.cnc.fr/rca](http://www.cnc.fr/rca))
- Je m'assure que les actes et conventions que je vais transmettre au service des RCA sont des originaux ou des copies certifiées conformes à l'original, complets et valides (pages bien numérotées de la première à la dernière, chaque page paraphée, signatures autorisées et identifiables, concordance entre chiffres et lettres dans les mentions de rémunération)
- J'ajoute les éventuels documents complémentaires nécessaires (disponibles sur [www.cnc.fr/rca](http://www.cnc.fr/rca))

### 2. TRANSMISSION

- J'envoie le dossier complet par courrier à :  
CNC — service des RCA — 11 rue Galilée 75784 Paris Cedex 16
- ou je fais déposer le dossier par un coursier au service des RCA — 11 rue Galilée 75116 Paris
- ou, si j'ai besoin d'aide pour m'assurer que mon dossier est complet et valide, je viens le déposer moi-même à l'accueil du service des RCA — 11 rue Galilée 75116 Paris, entre 14h et 16h15 du lundi au vendredi (avant de me déplacer, je vérifie les jours d'ouverture sur [www.cnc.fr/rca](http://www.cnc.fr/rca))

### 3. ACCUSE DE RECEPTION

- Si j'ai besoin d'une preuve de dépôt de mon dossier au service des RCA, je la demande par courriel à [rpca@cnc.fr](mailto:rpca@cnc.fr)

### 4. FACTURE

- Quand mon dossier est complet, qu'il a été vérifié et analysé par un gestionnaire du service des RCA, je reçois un Avis des sommes à payer (ASP) qui m'indique le numéro de mon dossier (n°ASP) et le montant total des redevances dues pour enregistrer mes demandes aux RCA

### 5. PAIEMENT

Je règle les sommes dues :

- par virement sur le compte du CNC ouvert à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France (IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0000 468 ; BIC : BDFEFRPPCCT)
- par prélèvement (démarches préalables à effectuer – cf. [www.cnc.fr/rca](http://www.cnc.fr/rca))
- par chèque à l'ordre de l'agent comptable du CNC
- en numéraire
- par carte bancaire (sur place au service des RCA)

Chèques et numéraire sont adressés à l'agence comptable du CNC  
12 rue de Lübeck 75784 Paris Cedex 16

**Important** : je joins le n°ASP à mon règlement

### 6. CERTIFICAT

Quelques semaines plus tard, je reçois les certificats mentionnant les numéros d'immatriculation et les numéros d'inscription aux RCA



